

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° DNCMP/.196/F/2017 POUR LA FOURNITURE DU MATERIEL DE RACCORDEMENT EN ELECTRICITE DU CHEF LIEU DE LA COMMUNE KAYOKWE.**

- Date de publication : le .....~~02~~ 11 / 05 ...../2017  
- Date d'ouverture des offres : le ..... 09 / 06 ...../2017 à 10 heures

**Objet**

1. Par le présent Avis d'Appel d'Offres ouvert international, la Commune KAYOKWE invite les soumissionnaires désireux à concourir, à présenter leurs offres sous pli fermé, pour les travaux d'électrification du Chef-lieu de la Commune KAYOKWE.

**Financement du Marché**

2. La Commune a obtenu un financement de la part de l'Etat Burundais appuyant la politique de la décentralisation en maîtrise d'ouvrage communal à travers le Fonds National d'Investissement Communal "FONIC". La Commune de KAYOKWE à l'intention d'utiliser une partie des fonds pour effectuer des paiements au titre des travaux pour lesquels cet appel d'offres est lancé.

**Spécification du Marché**

3. La passation du Marché sera conduite par Appel d'Offres Ouvert International tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.

4. Les fournitures qui font objet du présent Avis d'Appel d'Offres sont réparties en seul lot.

5. L'ensemble des travaux et fourniture du matériel électrique s'étend sur un délai maximum de **trois («3») mois**.

Toutefois, le soumissionnaire peut proposer un délai plus court que celui stipulé ci-dessus.

**Condition de participation.**

6. La participation au Marché est ouverte, à égalité de conditions, à toute Personne Physique ou Morale [*qu'elles participent à titre individuel ou dans le cadre d'un Groupement ou association (consortium) de soumissionnaires avec un Chef de File*] possédant les conditions juridiques et techniques et les capacités financières nécessaires à l'exécution du Marché.

7. Ne peut participer à l'Appel d'Offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérée à l'article 55 du Code des Marchés Publics.

**Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres**

8. Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté, tous les jours ouvrables et pendant les heures de service ; est obtenu par les soumissionnaires à l'adresse indiquée ci-dessous :

**Au Bureau de la Commune KAYOKWE**

Moyennant le paiement de cent mille (100 000fbu) francs burundais : 50 000 fbu sur le compte N°1101/001-04 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB) au nom de l'OBR et 50 000fbu au compte N°801/001/50/0623/1/22 ouvert à la BGF au nom de la Commune de KAYOKWE.

Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.

9. Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à *L'Administrateur*, en mentionnant la référence de publication

indiquée en haut de page, au moins 10 jours avant la date limite de remise des offres figurant au point 16.

#### Présentation de l'offre

10. Les offres doivent comprendre une garantie bancaire de soumission sous forme de garantie bancaire **de trois millions (3 000 000 FBU) de francs burundais.**

Les offres doivent être soumises à : **La Commune de KAYOKWE**  
L'offre doit être paginée, paraphée et comprendre une table des matières.

11. Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres, dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés. Les Offres doivent être paginées, paraphées, et comprendre une table des matières.

12. Les offres devront être remises au Secrétariat de *la Commune* au plus tard le *.09/.06* /2017 à 10 heures.

Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

Les offres doivent être accompagnées des originaux des bordereaux d'achat du DAO.

#### Validité des offres

13. Les offres sont valables pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date d'ouverture des offres.

#### Date limite de dépôt des offres

14. Toutes les offres sous plis fermés, doivent être déposées au secrétariat de la Commune KAYOKWE sis à KAYOKWE au plus tard le *.09/06*/2017 à 10 heures précises. Les soumissionnaires peuvent remettre leurs offres main à main au début de la séance de l'ouverture des offres.

15. Toute offre reçue après la date limite ne sera pas prise en considération.

#### Séance d'ouverture des offres

16. Les offres seront ouvertes, en présence des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture ou de leurs représentants et d'un observateur de la DNCMP, à la Commune KAYOKWE. au plus tard le *.09/06*/2017 à 10 heures 30 minutes. Le procès-verbal d'ouverture des offres doit être contresigné par tous les soumissionnaires présents et transmis à la DNCMP.

Fait à Kayokwe, le *08/05* /2017.

**L'Administrateur et Personne responsable des  
Marchés Publics de la Commune KAYOKWE**

**NKUNDWA François.**

